



Les directives anticipées ainsi que les mandats pour cause d'inaptitude peinent encore à convaincre.

# Les Suisses pas encore séduits par les directives anticipées

Une étude montre que directives anticipées et mandats pour cause d'inaptitude sont encore trop peu utilisés. Parmi ceux qui ont fait le pas, les Suisses alémaniques y recourent davantage que les Romands et les Tessinois. Explications.

Mandaté par Pro Senectute, l'Institut de sondages et d'études de marché gfs-Zürich vient de livrer les résultats d'une enquête sur les directives anticipées et le mandat pour cause d'inaptitude. Et les résultats interpellent : uniquement un quart des sondés, plus de 1200 personnes, ont pris des dispositions en cas d'accident ou de maladie grave qui les empêcherait d'exprimer leurs volontés à la fois thérapeutiques et légales.

Réalisé entre février et mars de cette année, le sondage constate cependant que le nombre de personnes ayant établi des directives anticipées ou des mandats pour cause d'inaptitude a augmenté (+2% et +5% respectivement) par rapport à 2017.

Simultanément, la notoriété de ces deux outils destinés à donner des consignes claires, le jour où il ne sera plus possible de le faire, croît à son tour de 3% à 4%. Désormais, les directives anticipées sont connues par 68% des personnes interrogées. Les mandats par la moitié de l'échantillon.

## TABLEAU CONTRASTÉ

Cette vue d'ensemble cache toutefois, comme en 2017, des différences importantes selon les régions linguistiques, le sexe, l'âge, voire le niveau de formation (voir infographie).

Les Suisses alémaniques (77%) sont davantage renseignés que les Romands (48%) et les Tessinois (34%). Dans la foulée, ils recourent aussi plus souvent

aux directives anticipées, 29%, 14% et 3%, respectivement. «Une certaine défiance des Alémaniques à l'égard de l'Etat et des institutions pourrait expliquer pourquoi ils préfèrent régler personnellement la question», avance Peter Burri Follath, responsable communication à Pro Senectute Suisse.

A leur tour, les femmes devancent les hommes. Sans surprise ensuite, plus on vieillit et plus ces possibilités sont connues et utilisées.

## SENSIBILISER

Malgré une légère amélioration d'une enquête à l'autre, les directives anticipées ainsi que les mandats pour cause d'inaptitude peinent pourtant à convaincre.

iStock

«Des situations nous rappellent la nécessité d'indiquer clairement les soins et l'assistance que nous souhaitons»

PETER BURRI FOLLATH,  
PRO SENECTUTE

Pro Senectute s'inquiète notamment des résultats concernant les seniors. En effet, seule la moitié des retraités déclare avoir rédigé des directives, alors que, uniquement, 35% a mandaté un représentant en cas d'inaptitude.

«Visiblement, ce n'est pas une préoccupation majeure pour la population en général, ni pour l'ensemble des aînés, analyse Peter Burri Fol-

lath. Pourtant, régulièrement, des situations nous rappellent la nécessité d'indiquer clairement les soins et l'assistance que nous souhaitons, le jour où nous ne pourrions plus l'exprimer nous-mêmes.»

Le thème est complexe, reconnaissent les auteurs de l'enquête. Il suscite des interrogations profondes. Il soulève des craintes légitimes face à la maladie, la souffrance, la perte de discernement. S'il concerne de très près les personnes plus âgées, les plus jeunes auraient tort de s'en désintéresser.

Voilà pourquoi Pro Senectute va continuer de sensibiliser la population plus âgée principalement. «Ce n'est pas un sprint, c'est un marathon, illustre Peter Burri Follath. Un marathon qui se court sur tous les fronts — médias, réseaux sociaux — et aussi chez les médecins traitants à qui on s'adresse en premier lieu, comme le montre l'enquête, quand on décide de rédiger des directives anticipées.»

## A QUOI ÇA SERT ?

**Les directives anticipées** indiquent la prise en charge, les traitements et les soins que l'on souhaite recevoir en cas de perte de discernement. Par exemple, on peut préciser les traitements acceptés, le recours à l'alimentation et à l'hydratation artificielles, le choix d'un ou de plusieurs médicaments et leur dosage. En revanche, il n'est pas possible d'exiger des traitements non reconnus ou de demander l'assistance au suicide ou l'euthanasie. Les directives anticipées doivent être datées et signées à la main. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

**Le mandat pour cause d'inaptitude** permet de charger une ou plusieurs personnes d'assister le patient, de gérer ses affaires, de le représenter. Ainsi, la personne désignée pourra payer les factures, remplir la déclaration d'impôts, signer ou annuler un contrat ou un bail, acheter ou vendre un bien.

A défaut de mandat pour cause d'inaptitude, seul le conjoint (mari, femme ou partenaire enregistré·e) pourra s'occuper des affaires courantes. En l'absence de conjoint, le juge de paix nommera un curateur.

**PRO SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE

**CORONAVIRUS: UN SEUL NUMERO NATIONAL POUR PRO SENECTUTE: 058 591 15 15**

### BIENNE

Rue Centrale 40 CP 940  
2501 Bienne  
biel-bienne@be.prosenectute.ch  
Tél. 032 328 31 11  
Fax 032 328 31 00

### FRIBOURG

Passage du Cardinal 18  
CP 169 1705 Fribourg 5  
info@fr.prosenectute.ch  
Tél. 026 347 12 40  
Fax 026 347 12 41

### GENÈVE

Route de Saint-Julien 5B 1227 Carouge  
info@ge.prosenectute.ch  
Tél. 022 807 05 65  
Fax 022 807 05 89

### TAVANNES

Chemin de la Forge 1 2710 Tavannes  
prosenectute.tavannes@ne.ch  
Tél. 032 886 83 80  
Fax 032 886 83 89

### DELÉMONT

Centre d'action sociale des aînés  
Ch. du Puits 4 CP 800  
2800 Delémont  
prosenectute.delemont@ne.ch  
Tél. 032 886 83 20  
Fax 032 886 83 19

### NEUCHÂTEL

Bureau régional Neuchâtel  
Rue de la Côte 48a  
2000 Neuchâtel  
prosenectute.ne@ne.ch  
Tél. 032 886 83 40  
Fax 032 886 83 41

### LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Pont 25  
2300 La Chaux-de-Fonds  
prosenectute.cf@ne.ch  
Tél. 032 886 83 00  
Fax 032 886 83 09

### VAUD

Rue du Maupas 51  
1004 Lausanne  
info@vd.prosenectute.ch  
Tél. 021 646 17 21  
Fax 021 646 05 06

### VALAIS

Siège et centre d'information  
Rue de la Porte-Neuve 20 1950 Sion  
info@vs.prosenectute.ch  
Tél. 027 322 07 41  
Fax 027 322 89 16